



CAP Agricole JARDINIER PAYSAGISTE

Formation professionnelle en apprentissage ou continue



Diplôme de niveau 3 inscrit au [RNCP38386](#) le 09/07/2015

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Code ROME : A1203

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE permet d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles en entretien et aménagements des espaces verts

Débouchés :

- Jardinier paysagiste
- Ouvrier qualifié paysagiste
- Agent d'entretien parc & jardin

Objectifs de la formation

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et des équipements
- S'adapter aux enjeux professionnels locaux



Activités Métiers

- Aménager et entretenir des jardins privés ou des espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Plantation de végétaux, engazonnements et mise en place d'infrastructures
- Maintenance des aménagements et des espaces végétalisés
- Entretien des matériels utilisés

Conditions d'inscription, pré-requis :

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Public

Voie de l'apprentissage : à partir de 15 ans (avec signature de contrat)

Voie formation continue : à partir de 18 ans

Conditions d'environnement

Travail en autonomie ou en équipe à l'extérieur par tous les temps ou en atelier

Durée , Rythmes

- En formation continue (10 mois dont 10 semaines de stage en entreprise)
- En contrat d'apprentissage en 2 ans
- Planning de l'alternance : nous contacter

Pédagogie utilisée

Cours en salle, TP sur le terrain, intervention de professionnels de la filière, mises en situation pratiques.

Lieux

CFPPA de Bazas, centre constitutif de l'EPLEFPA « Terres de Gascogne » de Bazas

Conditions d'accueil :

Hébergement et restaurant scolaire sur le site.

Personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de places

Minimum : 6

Maximum : 14

Prochaine rentrée : Octobre 2024

Contenu & déroulement de la formation



Unités générales

- UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.
- UCG 3 : Interagir avec son environnement social

Unités professionnelles

- UCCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.
- UCCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
- UCCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.
- UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Pour une année en apprentissage :

Entreprise : 1260 h (Soit 36 semaines)

Centre de formation : 400 h (soit 12 semaines)

Pour une année en continue:

Entreprise : 350 h (soit 10 semaines)

Centre de formation : 1015 h (soit 29 semaines)

OBTENTION DU DIPLÔME

- Évaluation des UC en situations professionnelles
- Possibilités d'équivalence en fonction du parcours scolaire du candidat.
- Possibilité de valider les blocs de compétences séparément.

Pour les tarifs, modalités de financement et dates :
Contact CFPPA : 05 56 65 01 65
cfppa.bazas@educagri.fr

Les + de la formation

- Simulateur de conduite d'engins agricole et terrassement
- Atelier de mécanique
- L'EPL dispose de vastes espaces verts, supports pédagogiques à proximité
- Une formation au plus près des entreprises grâce à l'alternance et aux partenariats professionnels

RÉMUNÉRATION

- **Apprentissage et Contrat de professionnalisation**

Prise en charge par l'employeur et son OPCO

- **Formation continue**

La rémunération se fait en fonction du statut du candidat et de son activité professionnelle antérieure.

RECRUTEMENT

3 temps composent le recrutement des candidats :

- Positionnement (entretien individuel)
- Participation à la réunion d'information collective
- Rencontre avec un conseiller Pôle Emploi
Prescription par celui-ci sur Aquitaine Cap Métiers uniquement pour les demandeurs d'emploi

Modalités d'adaptation du parcours de formation

Individualisation du parcours lors du positionnement

Poursuite d'étude :

- BPA Aménagement Paysager
- BP Aménagement Paysager
- CS Maçonnerie paysagère
- Bac Pro Aménagements Paysagers

Conditions d'accueil

- Hébergement
- Restauration Scolaire

